

DOCUMENTS A FOURNIR POUR VOTRE DECLARATION FISCALE

DOCUMENTS DE BASE

- ☐ Page de garde de la déclaration fiscale : mentionnant le numéro de contribuable et le code de déclaration
- ☐ Copie de la déclaration fiscale de l'année précédente
- ☐ En cas de divorce ou séparation : décision du juge et calcul des pensions versées ou perçues
- ☐ En cas de mariage durant l'année fiscale : copie du livret de famille
- ☐ Pour chaque enfant : attestation d'études (dès fin de l'école obligatoire jusqu'à 25 ans)

DOCUMENTS ATTESTANT LE REVENU

Salariés – Chômeurs	☐ Certificat de salaire annuel (pour le contribuable, conjoint/partenaire, et tous les membres du foyer jusqu'à 18 ans qui travaillent) ☐ Justificatif des prestations de chômage ☐ Attestation des allocations familiales
Personnes à l'AVS et/ou à l'AI	☐ Attestation de rente AVS/AI ☐ Attestation de rente LPP (2e pilier) ☐ Attestation de rente 3e pilier
Bénéficiaires d'aides sociales	☐ Justificatif d'allocation logement ☐ Attestation du Service des Prestations Complémentaires (SPC) ☐ Preuves d'autres aides sociales perçues
Divers	☐ Justificatif de rente veuf – veuve ou orphelin ☐ Subside d'assurance maladie ☐ Attestation de pension alimentaire reçue ☐ Justificatif d'autres revenus éventuels

DOCUMENTS ATTESTANT LA FORTUNE

- ☐ Attestation fiscale de tous les comptes bancaires et/ou postaux au 31 décembre de l'année fiscale (incluant le solde, les intérêts et les frais)
- ☐ Assurance vie : Attestation de la valeur de rachat et des primes payées

DOCUMENTS ATTESTANT LES DEDUCTIONS POSSIBLES

- ☐ Cotisations au 3e pilier A : attestation de versements
- ☐ Cotisation à un syndicat : preuve des cotisations annuelles
- ☐ Frais de garde d'enfants : justificatifs pour la crèche, les restaurants scolaires et/ou les activités parascolaires
- ☐ Prime d'assurance-maladie : récapitulatif des primes payées (Lamal et LCA)
- ☐ Frais médicaux non remboursés : preuves pour soins dentaires, lunettes, tickets de pharmacie, etc.
- ☐ Certificat médical en cas de maladie chronique (diabète, malvoyance, thyroïde, etc.)
- ☐ Attestation de dons : reçus officiels des dons faits à des associations reconnues
- ☐ Frais professionnels : justificatifs de dépenses liées à la formation, à l'achat de vêtements professionnels, etc.
- ☐ Pension alimentaire versée : attestation ou preuve du versement
- ☐ Dettes : relevés au 31 décembre précisant les montants dus et les intérêts (ex. crédits à la consommation, autres dettes)

Montant total estimé en CHF :

QUESTIONNAIRE A REMPLIR POUR VOTRE DÉCLARATION FISCALE

TYPE DE DECLARATION FISCALE

- ☐ Célibataire 45.- CHF
 ☐ Famille (jusqu'à 2 enfants) 65.- CHF
☐ Couple (y.c. famille monoparentale) 55.- CHF
 ☐ Famille (à partir de 3 enfants) 75.- CHF

Commune : ☐ **THÔNEX** ☐ **PUPLINGE** ☐ **CHOULEX** ☐ **VANDOEUVRES**

Informations personnelles contribuable 1

Nom : Prénom :
 Date de naissance : Téléphone :
 Adresse : Loyer annuel : CHF
 État civil : ☐ Célibataire ☐ Marié ☐ Divorcé ☐ Séparé ☐ Veuf

Informations personnelles contribuable 2

Nom : Prénom :
 Date de naissance : Téléphone :
 État civil : ☐ Célibataire ☐ Marié ☐ Divorcé ☐ Séparé ☐ Veuf

Informations enfants mineurs ou en formation jusqu'à 25 ans

Nom	Prénom	Date de naissance

CRITERES D'ELIGIBILITE POUR LA PERMANENCE IMPOTS

Les contribuables doivent remplir l'ensemble des conditions suivantes :

- Être officiellement domicilié-e à Thônex, Puplinge, Choulex ou Vandœuvres
- Être dans l'incapacité de remplir seul-e sa déclaration fiscale
- Disposer de revenus modestes ne permettant pas le recours à une fiduciaire
- Ne pas exercer d'activité indépendante
- Ne pas dépendre financièrement de l'Hospice général
- Ne pas posséder de bien immobilier, en Suisse ou à l'étranger
- Ne pas détenir de compte bancaire à l'étranger

Dépôt du dossier complet :
Vendredi entre 09h00 et 11h00

Permanence impôts :
du 13 février 2026 au 27 mars 2026

LIMITES DE REVENU ET FORTUNE

Statut	Revenu brut	Fortune nette
Personne seule	CHF 55'000.-	CHF 15'000.-
Famille monoparentale	CHF 60'000.-	CHF 20'000.-
Couple	CHF 65'000.-	CHF 25'000.-
+ Enfant à charge	CHF 5'000.-	CHF 5'000.-

Les contribuables dépassant ces limites s'exposent à un refus de prestation sans remboursement. Par ma signature, je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis et j'atteste fournir l'intégralité des documents demandés.

Date : Signature :